
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 13

Votants: 15

Séance du 03 février 2015

L'an deux mille quinze et le trois février l'assemblée régulièrement convoquée le 03 février 2015, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Patrick LEHAGRE, Jean AGEORGES, Yvette DUTERTRE, Muriel CHERUAU, Ghislain GUYON, Christine LAVEAU, Christiane MACHEFER, Yann JAUNASSE, Marie-Pierre CHUM, Alain GAUTIER, Sydney HATWELL, Valérie BOUIN, Jacques BOULLENGER

Représentés: Jacques MOTARD par Jean AGEORGES, Martine DEMEURÉ par Patrick LEHAGRE

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Jacques BOULLENGER

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, lors de chaque réunion ordinaire, des décisions du Maire intervenues depuis la précédente séance.

Les décisions prises depuis la séance du 6 janvier 2015 concernent :

- La conclusion d'un contrat avec EDF pour la fourniture d'énergie des compteurs tarifs jaunes pour une durée de 36 mois. Cela concerne l'école et le stade. Cette renégociation devrait permettre de réaliser une économie de 11 % en se basant sur les consommations 2014. Elle prendra effet à compter du 1^{er} mars 2015.
- Commande de vaisselle auprès de la société Touraine vaisselle pour la cantine scolaire (Verres, assiettes, plats, pichets, couverts ...etc.) pour un montant de 718,22 € TTC.
- Les devis pour la rénovation de la salle polyvalente ont été signés.
 - Entreprise DEM pour les travaux électriques pour la somme de 1 815 € HT
 - Entreprise B3S pour l'installation de l'alarme 1 107,30 € HT.
 - Entreprise Bouchard pour les peintures (fourniture) 533,97 € HT
 - Entreprise Bouchard pour les dalles de faux plafond (fourniture) pour 2 033,15 € HT €
- Le devis pour l'étude des sols de la future mairie a été négocié avec l'entreprise « Compétence géotechnique » pour la somme de 1 800 € HT incluant les sondages des fondations de la grange DAVID.
- Les produits d'entretien de l'école ont été commandés à la société Hygiène Dépôt- (Formaide Conseil) pour un montant de 547,37 € HT. Une importante économie a été réalisée sur ce poste de dépense.

OBJET: CREATION D'UN RESEAU DE GAZ ENERGIE - 2015_024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29

Monsieur le Maire expose,

- **Que** conjointement au projet de travaux d'effacement de réseaux rue du Clos Faroux et de reconstruction de la mairie, et annexes, au 1 de cette même rue, il a été étudié dans le cadre du cahier

des charges de la concession, la création d'un réseau public de distribution de gaz sur le périmètre des travaux.

- **Que** l'étude réalisée porte sur la création d'un site gaz propane constitué d'un réservoir enterré d'une capacité de 3,2 tonnes.
- **Que** le site sera évolutif afin de pouvoir accueillir un second réservoir, si nécessaire.
- **Que** le réseau serait de 396 mètres pouvant desservir 23 riverains, dont l'ancienne école, la salle Madeleine GUILLEMOT et la mairie.
- **Que** le montant total des travaux serait de 46 085 euros.
- **Qu'**en retenant les hypothèses habituelles en terme de taux de raccordements (35 %), La part non amortie s'élèverait alors à 27 962 euros maximum, net de taxes, avec 8 clients, dont les bâtiments Mairie.

Comme prévu par le SIEIL dans sa délibération du 22 mars 2011, la part non amortie pourra être prise en charge par une subvention d'équilibre pour 50% à charge du SIEIL et 50% pour la commune de CHARENTILLY.

- **Que** la date prévisionnelle de mise en service du réseau serait au plus tard au printemps 2016.
- **Que** les travaux ne pouvant se faire qu'avec l'accord de la commune et du SIEIL sur le projet et le montant de la subvention d'équilibre, le conseil municipal est amené à se prononcer.

Considérant l'intérêt pour la Commune de Charentilly

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **Approuve** le projet de travaux relatif à la création d'un réseau de gaz rue du Clos Faroux tel que présenté ci-dessus.
- **Engage** la Commune de Charentilly pour un montant de 27 962,00 €, dont 50 % seront subventionnés par le SIEIL. Le reste à charge pour la commune sera donc de 13 981,00 € HT Net, pour la création d'un réseau de gaz.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise pour poursuite de l'opération à M. le Président du SIEIL

Autorise Monsieur le Maire, à signer tous les actes afférents à cette décision.

En marge de ce dossier, Monsieur le Maire explique que sur l'exercice budgétaire précédent, le SIEIL 37 avait en caisse un excédent qui devait servir notamment à subventionner les communes dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux. Le ralentissement économique a entraîné une baisse des travaux d'investissement des communes. Afin d'inciter les communes à entreprendre des travaux d'enfouissement des réseaux, les taux de subventionnement ont été modifiés par le SIEIL 37.

OBJET: BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014 - 2015_016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LEHAGRE Patrick, Maire

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

(Monsieur le Maire est sorti de la salle du Conseil pour ce vote et n'a pas pris part au vote (est également décomptée la procuration de Madame Martine DEMEURÉ en faveur de Monsieur le Maire).

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		115 110.52		185 190.89		300 301.41
Opérations exercice	439 659.86	236 191.36	624 397.10	1 126 335.37	1 064 056.96	1 362 526.73
Total	439 659.86	351 301.88	624 397.10	1 311 526.26	1 064 056.96	1 662 828.14
Résultat de clôture	88 357.98			687 129.16		598 771.18
Restes à réaliser	41 704.94				41 704.94	
Total cumulé	130 062.92			687 129.16	41 704.94	598 771.18
Résultat définitif	130 062.92			687 129.16		557 066.24

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

OBJET: BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE DE GESTION - 2015 018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LEHAGRE Patrick, Maire

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

OBJET: BUDGET ASSAINISSEMENT - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - 2015 019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LEHAGRE Patrick

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par LEHAGRE Patrick après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

(Monsieur le Maire est sorti de la salle du Conseil pour ce vote et n'a pas pris part au vote (est également décomptée la procuration de Madame Martine DEMEURÉ en faveur de Monsieur le Maire).

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	379 293.23				379 293.23	
Opérations exercice	115 467.47	538 160.43	90 220.88	114 694.36	205 688.35	652 854.79
Total	494 760.70	538 160.43	90 220.88	114 694.36	584 981.58	652 854.79
Résultat de clôture		43 399.73		24 473.48		67 873.21
Restes à réaliser	17 639.08				17 639.08	
Total cumulé	17 639.08	43 399.73		24 473.48	17 639.08	67 873.21
Résultat définitif		25 760.65		24 473.48		50 234.13

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

OBJET: BUDGET ASSAINISSEMENT - VOTE DU COMPTE DE GESTION - 2015 020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LEHAGRE Patrick

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

OBJET: BUDGET BOULANGERIE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - 2015 021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LEHAGRE Patrick, Maire.

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

(Monsieur le Maire est sorti de la salle du Conseil pour ce vote et n'a pas pris part au vote (est également décomptée la procuration de Madame Martine DEMEURÉ en faveur de Monsieur le Maire).

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 756.12			143.18	1 756.12	143.18
Opérations exercice	1 831.32	1 756.12	2 635.34	4 576.37	4 466.66	6 332.49
Total	3 587.44	1 756.12	2 635.34	4 719.55	6 222.78	6 475.67
Résultat de clôture	1 831.32			2 084.21		252.89
Restes à réaliser						
Total cumulé	1 831.32			2 084.21		252.89
Résultat définitif	1 831.32			2 084.21		252.89

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

OBJET: BUDGET BOULANGERIE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - 2015 023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LEHAGRE Patrick, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;
 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

OBJET: BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT - 2015_017

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 687 129.16

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	185 190.89
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	258 164.78
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	501 938.27
Résultat cumulé au 31/12/2014	687 129.16
A.EXCEDENT AU 31/12/2014	687 129.16
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	130 062.92
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	557 066.24
B.DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

OBJET: BUDGET BOULANGERIE - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE ANTERIEUR - 2015_022

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 2 084.21

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	143.18
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	1 831.33
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	1 941.03
Résultat cumulé au 31/12/2014	2 084.21
A.EXCEDENT AU 31/12/2014	2 084.21
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	1 831.32
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	252.89
B.DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

OBJET: BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET 2015 - 2015_025

Considérant qu'il convient que l'Assemblée délibérante effectue le choix du niveau de vote (chapitre, article, opération) préalablement à l'adoption du Budget,

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **Décide** du vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - avec les chapitres « opérations d'équipement »,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres,

Adopte le Budget Primitif Principal, tel que proposé, pour l'exercice 2015.

BUDGET PRINCIPAL 2015

Section de Fonctionnement					
NATURE	REPORTS	DEPENSES	NATURE	REPORTS	RECETTES
002 - Résultat de fonctionnement			002- Résultat de fonctionnement		557 066,24 €
011 - Charges de gestion générale		429 955,87 €	70 - Produits des services du domaine		86 552,00 €
012 - Charge de personnel		313 250,00 €	73 - Impôts et taxes		391 361,00 €

022 Dépenses imprévues		20 000,00 €	74 - Dotations et participations		289 298,00 €
023 - Virement à la section d'investissement		422 733,98 €	75 - Autres produits de gestion courante		4 000,00 €
042 - Opération d'ordre		2 095,39 €	76 - Produits financiers		4,00 €
65 - Charge de gestion courante		100 246,00 €			
66 - Charges financières		39 000,00 €			
67 - Charges exceptionnelles		1 000,00 €			
TOTAL		1 328 281,24 €	TOTAL		1 328 281,24 €

Section d'investissement

NATURE / OPERATIONS	REPORTS	DEPENSES	NATURE / OPERATIONS	REPORTS	RECETTES
00 - Financières		84 000,00 €	00 - Financières		174 495,92 €
001 - Solde d'exécution section d'investissement		88 357,98 €	000 Non individualisée		
020 - Dépenses imprévues		10 000,00 €	001 Soldes d'exécutions sections d'investissement		
235 - Progiciels Mairie	1 120,00 €	1 380,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement		422 733,98 €
239 - Travaux de voirie des chemins ruraux		20 000,00 €	040 - op d'ordre de Section à Section		2 095,39 €
240 - Bâtiments		38 000,00 €	243 - Mairie		33 000,00 €
243 - Mairie	37 243,63 €	302 556,37 €			
244 - Acquisition de matériels	2 041,31 €	20 000,00 €			
246 - Acquisitions de terrains	1 300,00 €	8 000,00 €			
247 - Création d'un réseau		15 000,00 €			
248 - Réseaux divers		3 326,00 €			
SOUS TOTAL	41 704,94 €	590 620,35 €	SOUS TOTAL	0,00 €	632 325,29 €
TOTAL		632 325,29 €	TOTAL		632 325,29 €

OBJET: BUDGET ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET 2015 - 2015_026

Considérant qu'il convient que l'Assemblée délibérante effectue le choix du niveau de vote (chapitre, article, opération) préalablement à l'adoption du Budget,

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **Décide** du vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

- avec les chapitres « opérations d'équipement »,
- sans vote formel sur chacun des chapitres,

Adopte le Budget Annexe Service Assainissement, tel que proposé, pour l'exercice 2015.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

Section de Fonctionnement					
NATURE	REPORTS	DEPENSES	NATURE	REPORTS	RECETTES
002 - Résultat de fonctionnement			002- Résultat de fonctionnement		24 473,48 €
011 - Charges de gestion générale		50 974,07 €	042 - Opération d'ordre		12 660,77 €
012 - Charge de personnel		9 000,00 €	70 - Produits des services du domaine		111 450,00 €
022 Dépenses imprévues		1 000,00 €	73 - Impôts et taxes		
023 - Virement à la section d'investissement			74 - Dotations et participations		
042 - Opération d'ordre		75 610,18 €	75 - Autres produits de gestion courante		
65 - Charge de gestion courante			76 - Produits financiers		
66 - Charges financières		12 000,00 €			
67 - Charges exceptionnelles					
TOTAL		148 584,25 €	TOTAL		148 584,25 €
Section d'investissement					
NATURE / OPERATIONS	REPORTS	DEPENSES	NATURE / OPERATIONS	REPORTS	RECETTES
00 - Financières		44 000,00 €	00 - Financières		11 242,00 €
040 - op d'ordre de Section à Section		12 660,77 €	000 Non individualisée		5 238,99 €
041 - Opérations patrimoniales		1 396 090,99 €	001 Soldes d'exécutions sections d'investissement		43 399,73 €
26 - Réseau d'assainissement futur	17 639,08 €	61 191,05 €	021 - Virement de la section de fonctionnement		
			040 - op d'ordre de Section à Section		75 610,18 €
			041 - Opérations patrimoniales		1 396 090,99 €
SOUS TOTAL	17 639,08 €	1 513 942,81 €	SOUS TOTAL	0,00 €	1 531 581,89 €

TOTAL	1 531 581,89 €	TOTAL	1 531 581,89 €
--------------	--------------------------	--------------	-----------------------

OBJET: BUDGET BOULANGERIE - VOTE DU BUDGET 2015 - 2015_027

Considérant qu'il convient que l'Assemblée délibérante effectue le choix du niveau de vote (chapitre, article, opération) préalablement à l'adoption du Budget,

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **Décide** du vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - avec les chapitres « opérations d'équipement »,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres,

Adopte le Budget Annexe Service Assainissement tel que proposé, pour l'exercice 2015.

BUDGET BOULANGERIE 2015

Section de Fonctionnement					
NATURE	REPORTS	DEPENSES	NATURE	REPORTS	RECETTES
002 - Résultat de fonctionnement			002- Résultat de fonctionnement		252,89 €
011 - Charges de gestion générale		1 242,19 €	042 - Opération d'ordre		
012 - Charge de personnel			70 - Produits des services du domaine		
022 Dépenses imprévues			73 - Impôts et taxes		
023 - Virement à la section d'investissement		2 000,00 €	74 - Dotations et participations		
042 - Opération d'ordre			75 - Autres produits de gestion courante		4 999,52 €
65 - Charge de gestion courante			76 - Produits financiers		
66 - Charges financières		2 010,22 €			
67 - Charges exceptionnelles					
TOTAL		5 252,41 €	TOTAL		5 252,41 €
Section d'investissement					
NATURE / OPERATIONS	REPORTS	DEPENSES	NATURE / OPERATIONS	REPORTS	RECETTES
00 - Financières		2 000,00 €	00 - Financières		1 831,32 €
001 Soldes d'exécutions sections d'investissement		1 831,32 €	000 Non individualisée		

040 - op d'ordre de Section à Section			001 Soldes d'exécutions sections d'investissement		
041 - Opérations patrimoniales			021 - Virement de la section de fonctionnement		2 000,00 €
26 - Réseau d'assainissement futur			040 - op d'ordre de Section à Section		
			041 - Opérations patrimoniales		
SOUS TOTAL	0,00 €	3 831,32 €	SOUS TOTAL	0,00 €	3 831,32 €
TOTAL		3 831,32 €	TOTAL		3 831,32 €

OBJET: MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE (IFTS) - 2015_028

Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité, ensemble l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de ladite indemnité,

Vu le décret n°2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération n° 2013-023-4.1 du 27 mai 2013 relative à la mise en place d'un régime indemnitaire, indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)

Considérant qu'il convient de tenir compte des suggestions particulières liées à certaines missions confiées aux agents de la commune,

Le conseil municipal de la commune de Charentilly, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

DECIDE

Article 1 : Il est décidé de modifier le coefficient multiplicateur de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) par référence à celle prévue par le décret n° 2002-61 susvisé au profit des personnels suivants, selon les montants de référence annuels réglementaires en vigueur et les coefficients multiplicateurs votés ci-après :

Cadres d'emplois	Grade	Montant de référence annuel réglementaire (valeur indicative au 01/07/2010)	Coefficient multiplicateur voté (entre 0 et 8)
Rédacteur	Rédacteur	857,72 euros	6.3

Article 2 : Le montant de référence annuel réglementaire servant de base au calcul de l'IFTS sera proratisé en 35^{ème}, au prorata du temps de travail.

Article 3 : Conformément aux dispositions du décret n° 2002-61 susvisé, les montants de référence annuels réglementaires servant de base au calcul de l'IFTS, sont indexés sur la valeur du point d'indice applicable à la fonction publique.

Article 4: L'indemnité consentie au titre du présent régime indemnitaire sera versée

- mensuellement, par 12^{ème} des taux individuels définis annuellement dans la limite du crédit global.

Article 5: L'autorité territoriale est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui prend effet à compter du 1er janvier 2015.

Article 6: Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget, chapitre, article 012.

OBJET: CCGC - MODIFICATION DES STATUTS - 2015_029

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- **Que** la Communauté de Communes Gâtine Choisilles, par délibération en date du 19 janvier 2015, a approuvé, la modification de ses statuts ci-joints.

Les modifications proposées ont pour objet de modifier :

- **Le paragraphe VIII - Action sociale :**

"Enfance : la communauté exerce la compétence enfance. A ce titre elle assure les actions suivantes :

- * Les accueils collectifs de mineurs, déclarés accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) auprès des services de l'Etat, accueillant des enfants à partir de 3 ans (sauf dérogation des services du Conseil Général) pendant les congés scolaires (vacances) et les mercredis après-midi à compter de la fin du temps scolaire."

- **Que** conformément à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient aux Communes membres de se prononcer sur les modifications statutaires projetées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Approuve** la modification des statuts de la Communauté de Communes Gâtine Choisilles,
- **Adopte** les statuts modifiés qui seront annexés à la présente délibération,
- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer tous les actes afférents à cette décision.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION VOIRIE

Monsieur Jean AGEORGES explique que lors de la réunion du 20 janvier 2015 il a été question de la pose des coussins berlinois.

Monsieur le Maire expose qu'une réflexion est en cours concernant le parking qui va sortir sur la partie Nord de la Mairie. La question porte sur la sécurisation de la sortie du parking vers la rue de la Fortinière tout en rationalisant les coûts.

Plusieurs solutions sont à l'étude :

- Système de feux avec déclenchement automatique,
- Interdiction de tourner à gauche en sortant du parking + mise en place de panneaux de signalisations

Monsieur Jean AGEORGES poursuit en ajoutant que lors de cette réunion, il a été question du déplacement de l'arrêt de bus devant la Maison des Associations. La problématique de ce dossier porte sur le déplacement du bac à verres.

Par ailleurs des bornes fluorescentes seront positionnées au niveau de l'allée des Mauriceries.

Monsieur le Maire explique que le SIAEP qui recherche de l'eau dans le cadre de sa mission de gestion de la distribution de l'eau potable, après étude de SAFEGE, pense qu'il y aurait dans le Bois des Grandes Tailles une réserve.

Le propriétaire a donné son accord pour effectuer des sondages mais à des conditions qui pour le moment ne peuvent être reçues.

Monsieur le Maire rappelle les enjeux d'avoir de l'eau dans une Commune, notamment pour son développement futur.

Madame Muriel CHERJAU, en l'absence de Madame Martine DEMEURÉ Présidente de la Commission en charge de l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics a fait lecture du compte rendu de cette commission qui explique qu'une réflexion est menée pour savoir s'il doit être élaboré par un bureau d'étude ou s'il sera élaboré en Mairie.

Par ailleurs un point a été fait sur les travaux des Mauriceries et la création du parcours sportif.

COMPTE RENDU DES EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINE ET CHOISILLES

Monsieur le Maire explique que s'est tenu le 3 février 2015 une CLECT (commission d'évaluation des transferts de charges). Il en ressort que les montants prévus au Budget sont identiques à ceux qui avaient été annoncés.

Conseil Communautaire du 19 janvier 2015.

Madame Christine LAVEAU expose les différents points qui ont été abordés au cours de ce conseil. Il s'agit notamment de :

- L'ouverture de crédits par anticipation sur les différents budgets communautaires,
- Modification des statuts : compétence ALSH
- Location et acquisition local ados à Neuillé-Pont-Pierre
- Adhésion à Touraine Cher Numérique

RENCONTRE AVEC VEOLIA DU 3 FEVRIER 2015

Monsieur Alain GAUTIER relate les points qui ont été présentés au cours de cette réunion.

Trois thèmes ont été abordés, il s'agit :

- De la gestion des fuites d'eau sur les territoires communaux (il est préconisé de mettre des compteurs pour détecter les fuites),
- Les stations d'épuration,
- Les piscines municipales.

Monsieur le Maire précise que concernant la gestion des fuites d'eau, le rendement du réseau communal est très satisfaisant.

PAYS LOIRE NATURE

Madame Christiane MACHEFER explique que lors de la réunion du 20 janvier 2015, elle a participé aux ateliers de travail du Plan Climat Air Energie Territoire qui avaient pour objectifs de faire émerger les pistes d'actions en faveur de :

- La réduction des gaz à effet de serre,
- La réduction de la consommation énergétique,
- L'amélioration de la qualité de l'air
- L'augmentation de la capacité du territoire à s'adapter aux conséquences du changement climatique

COMMISSION BATIMENT DE LA CCGC

Monsieur Sydney HATWELL expose qu'un point a été fait sur tous les bâtiments de la Communauté de Communes Gâtine et Choisses et notamment sur les baux des gymnases, des salles, ...etc. Il a par ailleurs été question de la mutualisation des moyens pour la maintenance des bâtiments intercommunaux.

Monsieur HATWELL ajoute qu'il est envisagé de faire un état des lieux sur les gymnases intercommunaux.

Monsieur Jean AGEORGES souligne le travail mené par cette commission.

QUESTIONS DIVERSES

- Dossier du permis de construire Mairie & abords.

Monsieur le maire expose que le dossier a obtenu l'aval du SDIS. La commission accessibilité se réunira le 12 février 2015. Jean et Martine représenteront la Commune.

Par ailleurs, une réunion de coordination est prévue le 13 février 2015 avec tous les bureaux d'études et partenaires associés à ce dossier. Cette réunion initiée par la Commune, sera pilotée par notre architecte Monsieur Gilbert AUTRET et par Monsieur Pascal JEGOU. Madame l'Architecte des Bâtiments de France y assistera également.

- Un tract de l'association « Charentilly Demain » a été distribué dans la commune. Après renseignement pris auprès de la préfecture, cette association n'est pas déclarée et enregistrée officiellement. Monsieur le Maire a pris contact avec le président de cette Association, il a été reçu en mairie en compagnie de Madame Yvette DUTERTRE le mardi 27 janvier 2015. Monsieur le Maire et Madame DUTERTRE ont apporté des réponses sur l'ensemble des questionnements soulevés dans le document qui a été distribué aux Charentillais. Par ailleurs Monsieur le Maire a tenu à rappeler qu'il était disponible pour recevoir tous les habitants de la commune qui souhaitaient le rencontrer.
- Comité de jumelage : Monsieur le Maire expose qu'il a enregistré une demande de location pour la salle des fêtes émanant du comité de jumelage pour le vendredi 15 Mai 2015. Une réponse favorable à cette demande a été transmise afin de favoriser le jumelage intercommunal.
- Rencontre des nouveaux habitants. Le courrier d'invitation est parti la semaine dernière. La municipalité recevra ces derniers le 8 février à 10h.
- Une réunion de quartier a été programmée pour le dimanche 15 mars 2015 à 10h00. Monsieur Ghislain GUYON a expliqué que cette réunion concernait :
 - La rue du Clos Faroux,
 - La rue des Ouches
 - La rue de la Fortinière (en partie)
- Cimetière de Charentilly :
 - Monsieur le Maire expose qu'il sera demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les différents tarifs du cimetière. Actuellement les prix pratiqués semblent très bas. Il a été demandé un état comparatif avec les Communes voisines.
- Travaux de la salle polyvalente.
 - Monsieur Jean AGEORGES explique que les travaux débiteront le 9 février 2015, par du lavage, rebouchage des murs et du ponçage.

A partir du 20 février 2015 l'électricien interviendra. Les plaques seront alors déposées.

- Travaux extérieurs.

- Monsieur le Maire explique que la structure de jeux d'enfants est en passe d'être installée. Un affichage avec les règles d'utilisation sera mis en place à proximité.

- Ecole.

Monsieur le Maire évoque que lors de ses activités professionnelles, il a eu la possibilité de faire changer l'ensemble des écrans informatiques de l'école. C'est ainsi 24 écrans anciens modèles qui ont été changés pour des écrans plats et ceci n'a absolument rien coûté à la commune.

- Communication de parents d'élèves suite à la publication faite lors du précédent conseil.

Madame Yvette DUTERTRE sur demande de Monsieur le Maire procède à la lecture intégrale d'un courriel reçu en Mairie concernant l'annulation de la sortie scolaire prévue à l'école :

« Mr le Maire,
Mesdames et Messieurs de l'équipe municipale,

Suite à l'article paru dans le dernier écho du village concernant l'annulation de la sortie scolaire, nous tenions mon mari et moi-même à apporter quelques précisions sur les tenants et les aboutissants nous ayant poussé à vouloir accompagner notre enfant lors de ce voyage.

Le 10 décembre dernier, mon fils scolarisé en grande section a subi des violences pendant les récréations, par 4 camarades âgés de seulement 5 ans.

- Lors de la première récréation, les 4 enfants ont tapé mon fils, une ATSEM est alors intervenue.
- Lors de la 2ème récréation, les violences se sont intensifiées. Les 4 enfants en question ont violenté mon fils (qui allait seul aux toilettes), certains d'entre eux l'ont étranglé, puis ensuite lui ont mis la tête dans les toilettes et allaient tirer la chasse d'eau.

Des maîtresses voyant les allers-retours de ces enfants aux toilettes les ont surpris faire ce dernier geste et ont prévenu la directrice.

Les 4 enfants ont été reçus dans le bureau de madame Bouin, les parents le lendemain matin suite à un mot dans le cahier.

Nous avons longuement discuté le soir même à tour de rôle avec les enfants et les parents, afin que chacun comprennent que les faits étaient graves. Les 4 enfants ont tous confirmé TOUS les faits reprochés)

Nous n'avons à aucun moment effectué de démarches administratives (courrier à la mairie ou à l'inspection académique), car nous avons souhaité que les faits soient "minimisés" pour ne pénaliser personne (Mme la directrice ou Mr le maire).

Preuve en est que nous ne sommes ni rancuniers ni procéduriers, le lendemain de l'incident j'ai écrit un mot à Mme Bouin pour remercier le corps enseignant d'être intervenu, certains, eux, auraient écrit à l'inspection académique...

Une semaine plus tard j'ai demandé à Mme Bouin suite à l'incident de la semaine passée, que nous ne revenons pas sur la décision concernant le voyage scolaire, mais mon mari ou moi-même souhaitions être accompagnateur, afin d'être rassuré de laisser partir notre fils avec les 4 camarades l'ayant violenté.

Le soir même mon mari a mis également un mot dans le cahier afin de l'informer que si un de nous 2 n'était pas accompagnateur, notre fils ne fera pas parti de l'aventure, sans pour autant pénaliser les autres enfants car nous souhaitons que le voyage ait tout de même lieu.

Nous avons alors appris lors de la réunion d'information le 6 janvier 2015 que le voyage n'aurait pas lieu, en relatant aux parents présents que "certains parents ne font pas confiance au corps enseignant, en ayant imposé d'être accompagnateurs", cette demande ayant été considéré comme un ultimatum.

Nous regrettons fortement cette situation car :

- A aucun moment nous n'avons été convoqués suite à cet incident pour en parler
- A aucun moment on nous a demandé depuis comment allait notre fils !!
- A aucun moment nous avons été consulté pour discuter de notre demande et de nos motivations (qui en tant que parents me paraissent légitime)

Vous déplorez la mentalité des parents dans votre écho (toutefois vous n'aviez pas eu toutes les infos..), mais moi aujourd'hui je déplore :

- d'être montrée du doigt d'un comportement protecteur envers un enfant violenté, je devrais m'excuser d'être une mère protectrice peut être...

- je déplore le manque de communication envers une mère membre de l'APEC et donc proche de la vie de l'école, et qui passe énormément d'heures (je préfère ne pas les compter...) au bien-être des enfants, en gérant à la fois l'administratif et les manifestations afin d'essayer d'avoir une école "active"

- je déplore que tout ceci engendre ma démission de mon poste de secrétaire de l'APEC (et pourtant nous savons tous que les bénévoles dans cette commune commencent à se compter sur le doigt d'une main...) parce que je n'ai plus envie de m'investir après une telle situation.

- je déplore que notre demande laisse penser à l'équipe enseignante que nous n'ayons pas confiance en elle. Pour moi, un manque de confiance aurait été un courrier à l'inspection académique pour contrôler leur travail, ce qui je le rappelle n'a été fait à aucun moment, puisque ce n'est pas notre ressenti...

- je déplore qu'en plus d'avoir vu mon fils être une victime, on nous désigne responsables de l'annulation d'un voyage auprès des parents, et maintenant auprès des habitants...)

Vous êtes désormais informé de tous les tenants et les aboutissants, et malgré l'ampleur de cet incident, nous ne regrettons pas nos décisions !

Je vous remercie de m'avoir lu et d'apporter auprès des conseillers municipaux, et des parents d'élèves, cette précision qui nous paraît importante.

Cordialement,

Mme Martineau Armelle
Mr Martineau Cyril »

- L'auto laveuse a été livrée, une formation a été faite à notre personnel et tout est maintenant opérationnel.

- Nouvelle république :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que cela fait maintenant 2 mois que nous envoyons un compte rendu du conseil à la NR pour publication.

- Bibliothèque :

- Il y a lieu d'établir une convention avec le Département d'Indre-et-Loire. En ce sens, il a été demandé à Jean AGEORGES de se pencher sur ce dossier, afin de déterminer quelle orientation

la municipalit  souhaite adopter sur ce dossier. Monsieur le Maire pr cise qu'il a communiqu  aux adjoints des documents qui peuvent aider   la d termination de ce service qui reste n anmoins un service   la population. Monsieur le Maire pr cise qu'il souhaite que la biblioth que poursuive son activit .

L'ordre du jour  tant  puis , la s ance est lev e   21h20.

Signatures :

Patrick LEHAGRE

Yann JAUNASSE

Jean AGEORGES

Marie-Pierre CHUM

Jacques MOTARD
(repr sent  par Jean AGEORGES)

Alain GAUTIER

Yvette DUTERTRE

Martine DEMEUR 
(repr sent e par Patrick
LEHAGRE)

Muriel CHERUAU

Sydney HATWELL

Ghislain GUYON

Val rie BOUIN

Christine LAVEAU

Jacques BOULLENGER

Christiane MACHEFER